

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

À une séance ordinaire tenue le 18 avril 2016 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Normand Leroux Luc Leblanc

formant quorum;

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier
---	------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 141-04-2016
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté en retirant le point :

- 5.6- Adjudication – Travaux de marquage
- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- Consultation publique – projet de règlement 222-AS-03-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements modifiant la grille des usages et normes de la zone IC 105 (secteur Jean-Adam / Domaine-Saint-Sauveur) afin d'ajouter la classe d'usage c7g (atelier de débosselage et de peinture)

- 4.2- Second projet de règlement 222-AS-03-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements modifiant la grille des usages et normes de la zone IC 105 (secteur Jean-Adam / Domaine-Saint-Sauveur) afin d'ajouter la classe d'usage c7g (atelier de débosselage et de peinture)
- 4.3- Adoption – Règlement 225-I-02-2016 modifiant le règlement 225-2008 sur les PIIA et ses amendements afin d'assujettir la zone CP 403 (secteur de la rue Aubry)
- 4.4- Adoption – Règlement 222-AQ-02-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de modifier la grille des usages et normes de la zone CP 403 (PIIA du secteur de la rue Aubry)
- 4.5- Adoption – Règlement 222-AR-02-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de permettre l'affichage lors d'activités sportives
- 4.6- Adoption – Règlement d'emprunt 433-2016 – Achat de véhicules et d'équipements – Service des travaux publics et génie
- 4.7- Avis de motion - Règlement 266-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 – Modification du tarif
- 4.8- Avis de motion – Règlement SQ-05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et les places publiques – Modification de l'annexe B – Zones permises et interdites aux chiens parc John-H.-Molson
- 4.9- Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 403-2014 concernant le pont du chemin des Skieurs – Coûts additionnels
- 4.10- Avis de motion – Règlement numéro 328-2011 et ses amendements sur l'utilisation extérieure de l'eau – Lavage d'entrées et autres

5- Soumissions

- 5.1- Adjudication – Fourniture d'asphalte 2016
- 5.2- Adjudication – Achat de deux (2) camions F-550 XL cabine 6 places 4x4 diesel 2016
- 5.3- Adjudication – Travaux de pavage sur la 2^e rue du Mont-Suisse
- 5.4- Adjudication – Travaux de pavage - Chemin du Lac-des-Becs-Scie Ouest
- 5.5- Adjudication – Service d'agents de sécurité pour l'année 2016
- ~~5.6- Adjudication – Travaux de marquage~~
- 5.7- Adjudication – Chaises ergonomiques avec appuis-bras

6- Administration et finances

- 6.1- Liste des comptes à payer et chèques à émettre
- 6.2- Autorisation de dépenses des membres du conseil
- 6.3- Fermeture de rues – Demande de la Chambre de commerce
- 6.4- Dépôt – Maintien de l'équité salariale
- 6.5- Autorisation de paiement - Contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne – Protocole d'entente
- 6.6- Dépôt du certificat des activités du trésorier - Chapitre 13 de la Loi sur les élections et référendums
- 6.7- Autorisation de signature – Contrat de service avec Bell – Internet
- 6.8- Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Amendement aux règlements 309-A-2014 et 309-B-2014 visant à annexer une partie du territoire de la municipalité de Mille-Isles

7- Sécurité publique

- 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 31 mars 2016
- 7.2- Paiement à la Sûreté du Québec – Quote-part 2016 de la Ville de Saint-Sauveur

8- Travaux publics et génie

9- Environnement

10- Urbanisme (10.1 à 10.10 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 4 avril 2016)

- 10.1- 269 A, rue Principale : « R. Desjardins » - Rénovation, plans 2016-028
- 10.2- 67, rue Principale : « 9313-3106 Québec inc. » - Modification du plan d'aménagement, plans 2016-029
- 10.3- 224 D, chemin du Lac-Millette : « Nettoyeur Daoust » - Enseignes à plat et communautaire, plans 2016-031
- 10.4- 314, rue Principale : « Galerie d'art Béliveau » - Enseigne sur poteau, plans 2016-032
- 10.5- 231, rue Principale : « Crêperie l'Armorique » - Enseigne sur poteau, plans 2016-033
- 10.6- 191 A, rue Principale : « Patio du Nord » - Lettrage, plans 2016-034
- 10.7- 341, rue Principale, local 101 : « Pure Laine » - Enseigne communautaire et lettrage, plans 2016-035
- 10.8- 269 A, rue Principale : « Buck de la Vallée » - Enseigne sur poteau, plans 2016-036

- 10.9- 191 C, rue Principale : « MT - Moderne/Tendance » - Enseigne communautaire, plans 2016-037
- 10.10- 239, rue Principale : « Souvlaki 7 » Rénovation, plans 2016-020
- 10.11- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 mars 2016

11- Vie communautaire

- 11.1- Autorisation de signature – Protocole d'entente - Paiement des coûts relatifs à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour
- 11.2- Subvention – L'écluse des Laurentides - Autorisation de paiement

12- Ressources humaines

- 12.1- Dépôt – Liste d'embauche du personnel temporaire
- 12.2- Embauche – Deux (2) pompiers – Service des incendies

13- Correspondance

- 13.1- Appui - Société canadienne de sclérose en plaques – Campagne de l'œillet
- 13.2- Don – Fondation pour la réussite des élèves – Commission scolaire des Laurentides

14- Points nouveaux

15- Période de questions du public (L.C.V. 322)

16- Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 142-04-2016
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2016

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016 a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016 soit approuvé, tel que déposé.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AS-03-2016
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement 222-AS-03-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements à la grille des usages et normes de la zone IC 105 (secteur Jean-Adam / Domaine-Saint-Sauveur) afin d'ajouter la classe d'usage c7g (atelier de débosselage et de peinture).

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 143-04-2016
ADOPTION AMENDEMENT 222-AS-03-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 21 mars février 2016;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la grille des usages et normes de la zone IC 105 (secteur Jean-Adam / Domaine-Saint-Sauveur) afin d'ajouter la classe d'usage c7g (atelier de débosselage et de peinture);

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 18 avril 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le second projet de règlement numéro 222-AS-03-2016 modifiant la grille des usages et normes de la zone IC 105 (secteur Jean-Adam / Domaine-Saint-Sauveur) du règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, afin d'ajouter la classe d'usage c7g (atelier de débosselage et de peinture), soit adopté.

RÉSOLUTION 144-04-2016
ADOPTION AMENDEMENT 225-I-02-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA 225-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement sur les PIIA no 225-2008;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2016;

ATTENDU QUE le conseil souhaite assujettir la zone CP 403 au règlement sur les PIIA;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 225-I-02-2016, modifiant le règlement 225-2008 et ses amendements afin d'assujettir la zone CP 403 au règlement sur les PIIA, soit adopté.

RÉSOLUTION 145-04-2016
ADOPTION AMENDEMENT 222-AQ-02-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2016;

ATTENDU l'adoption du règlement no 225-I-02-2016 et qu'il est nécessaire de modifier la grille des usages et normes de la zone CP 403;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 222-AQ-02-2016 modifiant le règlement 222-2008 et ses amendements pour modifier la grille des usages et normes de la zone CP 403, soit adopté.

RÉSOLUTION 146-04-2016
ADOPTION AMENDEMENT 222-AR-02-2015
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre l'affichage lors d'activités sportives conditionnellement à l'approbation de la direction générale, de la direction du Service de l'urbanisme ou de la direction du Service de la vie communautaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2016;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 222-AR-02-2016 modifiant le règlement 222-2008 et ses amendements, afin de permettre l'affichage lors d'activités sportives, conditionnellement à l'approbation de la direction générale, de la direction du Service de l'urbanisme ou de la direction du Service de la vie communautaire, soit adopté.

RÉSOLUTION 147-04-2016
ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 433-03-2016
VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 433-03-2016, pour l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics et génie et d'un emprunt au montant de 470 000 \$, soit adopté.

AVIS DE MOTION 148-04-2016
RÈGLEMENT 266-2009
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 266-A-04-2016 concernant la modification de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

AVIS DE MOTION 149-04-2016
RÈGLEMENT SQ-05-2012
PROPRETÉ, SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro SQ-05-04-2016 modifiant l'annexe B concernant les zones permises et interdites aux chiens dans le parc John-H.-Molson.

AVIS DE MOTION 150-04-2016
NUMÉRO 403-A-04-2016
RÈGLEMENT D'EMPRUNT – PONT DES SKIEURS

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement d'emprunt numéro 403-A-04-2016 afin de payer les coûts supplémentaires des travaux de remplacement du pont du chemin des Skieurs.

AVIS DE MOTION 151-04-2016
NUMÉRO 328-B-04-2016
RÈGLEMENT – UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement modifiant l'article 9 du règlement 328-2011 et ses amendements concernant l'utilisation de l'eau pour le lavage des entrées et autres.

RÉSOLUTION 152-04-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
FOURNITURE D'ASPHALTE 2016

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 7 avril 2016 pour la fourniture d'asphalte 2016;

ATTENDU QUE la Ville a reçu quatre (4) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
PM fabrication inc.	331 128,00 \$
Uniroc inc.	459 382,61 \$
9196-9311 Québec inc. / Asphaltec	387 005,85 \$
9188-9329 Québec inc. / Asphalte Ste-Agathe	411 208,09 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie en date du 8 avril 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la plus basse soumission conforme, selon les prix unitaires et selon les quantités requises au bordereau de soumission pour un montant maximum de 331 128,00 \$ incluant les taxes, présentée par PM fabrication inc. pour la fourniture d'asphalte 2016, soit acceptée et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

D'autoriser cette dépense payable par le budget d'opération 2016.

RÉSOLUTION 153-04-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
DEUX (2) CAMIONS F-550 XL, CABINE 6 PLACES 4 x 4 DIESEL 2016

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 7 avril 2016 pour l'achat de deux (2) camions F-550 XL, cabine 6 places, 4X4, diesel 2016;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Alliance Ford Mont-Tremblant inc.	212 933,70 \$
Albi Ford Lincoln Joliette inc.	213 225,69 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie en date du 8 avril 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la plus basse soumission conforme, pour un montant de 212 933,70 \$ incluant les taxes, présentée par Alliance Ford Mont-Tremblant inc. pour l'achat de deux (2) camions F-550 XL, cabine 6 places, 4X4, diesel 2016, soit acceptée et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

D'autoriser cette dépense conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 433-03-2016.

RÉSOLUTION 154-04-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
TRAVAUX DE PAVAGE 2016 SUR LA 2^E RUE DU MONT-SUISSE

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 4 avril 2016 pour les travaux de pavage 2016 sur la 2^e rue du Mont-Suisse;

ATTENDU QUE la Ville a reçu neuf (9) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Construction Bau-Val inc.	178 985,03 \$
Pavages Multipro inc.	191 072,47 \$
Les Excavations Gilles St-Onge inc.	192 569,49 \$
Constructions Anor (1992) inc.	196 238,98 \$
Uniroc Construction inc.	196 996,10 \$
Asphalte Bélanger inc.	204 292,12 \$
Pavage Jérômien inc.	223 411,96 \$
Pavage JD	237 809,19 \$
Pavage Inter Cité	246 939,06 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie en date du 8 avril 2016;

ATTENDU QUE les sommes pour la présente dépense proviennent du surplus de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la plus basse soumission conforme, au montant de 178 985,03 \$ incluant les taxes, présentée par Construction Bau-Val inc. pour les travaux de pavage 2016 sur la 2^e rue du Mont-Suisse, soit acceptée et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

D'autoriser cette dépense payable par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 155-04-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
TRAVAUX DE PAVAGE 2016 SUR LE
CHEMIN DU LAC-DES-BECS-SCIE OUEST

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 4 avril 2016 pour les travaux de pavage 2016 sur le chemin du Lac-des-Becs-Scie Ouest;

ATTENDU QUE la Ville a reçu huit (8) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Les Excavations Gilles St-Onge inc.	344 779,89 \$
Construction Bau-Val inc.	365 890,12 \$
Uniroc Construction inc.	388 344,28 \$
Constructions Anor (1992) inc.	389 380,60 \$
Pavages Multipro inc.	390 182,80 \$
Pavage Jérômien inc.	417 144,25 \$
Pavage JD	433 863,94 \$
Pavage Inter Cité	527 578,14 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie en date du 8 avril 2016;

ATTENDU QUE les sommes pour la présente dépense proviennent du budget d'opération;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la plus basse soumission conforme, au montant de 344 779,89 \$ incluant les taxes, présentée par Les Excavations Gilles St-Onge inc. pour les travaux de pavage 2016 sur le chemin du Lac-des-Becs-Scie Ouest, soit acceptée et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

D'autoriser cette dépense payable par le budget d'opération.

RÉSOLUTION 156-04-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
SERVICE D'AGENTS DE SÉCURITÉ

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 12 avril 2016 pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la Ville a reçu cinq (5) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>
Delta Services Spéciaux inc.
Trimax sécurité et investigation
VCS Investigation
AUS inc. (Ultime Sécurité)
Garda World

ATTENDU le rapport au conseil du greffier et directeur des Services juridiques en date du 15 avril 2016;

ATTENDU l'analyse du comité de sélection des soumissions reçues;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE le mandat pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour l'année 2016 soit adjugé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Garda World, pour un montant de 64 136,73 \$, et que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION 157-04-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
FOURNITURE DE CHAISES ERGONOMIQUES AVEC APPUIS-BRAS

ATTENDU le rapport de recommandations de l'ergonome monsieur François Taillefer concernant l'ergonomie des postes de travail des employés de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 18 avril 2016 pour la fourniture de chaises ergonomiques avec appuis-bras;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u>
Unique mobilier de bureau	10 774,66 \$
Équipement de bureau Robert Légaré Ltée.	12 581,71 \$
MJT consultante inc.	21 452,70 \$

ATTENDU QUE deux des trois soumissions ne sont pas conformes, car le modèle de chaise soumissionné n'était pas celui demandé;

ATTENDU le rapport au conseil du greffier et directeur des Services juridiques en date du 18 avril 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la plus basse soumission conforme, au montant de 21 452,70 \$ incluant les taxes, présentée par MJT consultante inc. pour la fourniture de chaises ergonomiques avec appuis-bras, soit acceptée et que le greffier et directeur des Services juridiques soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

D'autoriser le trésorier à faire les transferts budgétaires requis.

RÉSOLUTION 158-04-2016
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 14 avril 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE la liste des chèques émis (nos 42533 à 42794) pour la période du 17 mars au 13 avril 2016, au montant de 796 258,27 \$, soit acceptée.

RÉSOLUTION 159-04-2016
AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activités</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Nombre de billets</u>	<u>Total</u>
Souper-bénéfice Société d'histoire et généalogie des Pays- d'en-Haut	13 mai 2016 Club de golf de la Vallée Sainte-Adèle	65 \$	8	520 \$
Tournoi de golf Soupe et compagnie	30 mai 2016 Club de golf Balmoral	195 \$ (golf et souper)	1	195 \$
Formation Communication avec les médias - FQM	14 mai 2016 Saint-Sauveur	373,67\$	1	373,67 \$

RÉSOLUTION 160-04-2016
DEMANDE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
POUR LA FERMETURE DE RUES

ATTENDU la demande de la Chambre de commerce en date du 7 avril 2016 concernant la fermeture de certaines rues pour des activités au cours de l'été et de l'automne 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur autorise les fermetures de rues suivantes :

Fermeture complète de l'avenue Filion :

- Auténtica Fiesta Cubana du 2 au 5 septembre;
- Exposition de voitures anciennes le 25 septembre;
- Weekend country et les Saintes-Saveurs du 8 au 10 octobre;

Fermeture partielle de l'avenue Filion à sens unique en direction nord :

- L'Olympe compétition de danse urbaine le 18 juin
- Exposition Saint-Sauv'Art du 1^{er} au 3 juillet;
- Exposition L'en verre du décor du 8 au 10 juillet;
- Foire du livre usagé du 22 au 24 juillet;
- Exposition Les Sculpturales du 26 au 28 août;
- Food fête du 16 au 18 septembre.

Fermeture de la rue Principale en direction ouest :

- Vente trottoir des commerçants les 11 et 12 juin.

RÉSOLUTION 161-04-2016
MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE
DÉPÔT

ATTENDU QUE la Loi sur l'équité salariale prévoit la réalisation d'une évaluation périodique du maintien de l'équité salariale au sein de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU les travaux du Comité d'équité salariale en date du 31 décembre 2015;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

D'accepter le dépôt des résultats de l'exercice du maintien de l'équité salariale réalisé par le Comité d'équité salariale en date du 31 décembre 2015, le tout selon les dispositions prévues à la Loi sur l'équité salariale.

RÉSOLUTION 162-04-2016
CONTRIBUTION ANNUELLE 2016
À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Sauveur et la Croix-Rouge canadienne;

ATTENDU la facture reçue en date du 4 avril 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur remette à la Croix-Rouge canadienne sa contribution annuelle pour la période de mai 2016 à avril 2017 au montant de 1 556,25 \$, soit 0,15 \$ par habitant.

RÉSOLUTION 163-04-2016
CERTIFICAT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER
LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS
DÉPÔT

Le chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités exige qu'une fois par année le trésorier dépose auprès du conseil un rapport des activités qu'il a effectuées durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine unanimentement résolu;

D'accepter le dépôt du rapport du trésorier, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

RÉSOLUTION 164-04-2016
CONTRAT DE PLUS D'UN AN
FOURNITURE DU SERVICE INTERNET – BELL CANADA

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal doit autoriser la conclusion d'un contrat engageant les crédits de la municipalité pendant plus d'un an;

ATTENDU la proposition de Bell Canada concernant un contrat de service-cadre de services de communications Internet;

ATTENDU les coûts avantageux pour la Ville de s'engager pour plus d'un an pour la fourniture de ces services Internet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimentement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à signer les contrats 1-5180850542-MA et 1-5180850542-1 avec Bell Canada pour la fourniture des services de communications Internet.

RÉSOLUTION 165-04-2016
AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS 309-A-2014 ET 309-B-2014 -
ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

ATTENDU l'adoption des règlements 309-A-2014 et 309-B-2014 concernant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles à la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU l'adoption de la résolution 633-10-2015 par le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de nommer un conciliateur dans le but d'aider les municipalités à conclure un accord sur le partage de l'actif et du passif;

ATTENDU les discussions entre les représentants des municipalités de Saint-Sauveur et de Mille-Isles;

ATTENDU QU'un projet d'entente de compensation par la Ville de Saint-Sauveur à la Municipalité de Mille-Isles a été négocié et accepté par les représentants des deux (2) municipalités;

ATTENDU l'adoption d'une résolution lors de la séance du 21 décembre 2015 demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier les règlements 309-A-2014 et 309-B-2014 en fonction des nouveaux paramètres négociés entre les municipalités;

ATTENDU la réception de la proposition du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 7 avril 2016;

ATTENDU QUE l'article 144 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale oblige le conseil municipal à faire connaître sa décision par rapport à la proposition soumise dans les trente (30) jours suivant la réception;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur accepte la proposition du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de remplacer leur article 3 par le suivant :

Article 3 : La Ville de Saint-Sauveur remettra à la Municipalité de Mille-Isles une compensation calculée comme suit :

- Pour la première année, un montant équivalant à 100 % de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;
- Pour la deuxième année, un montant équivalant à 75 % de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;
- Pour la troisième année, un montant équivalant à 50 % de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;
- Pour la quatrième année, un montant équivalant à 25 % de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;
- Pour la cinquième année, un montant équivalant à 10 % de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés.

Cette remise devant cesser à la sixième année et pour les années subséquentes.

RÉSOLUTION 166-04-2016
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Monsieur le conseiller Normand Leroux présente les statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de mars 2016;

ATTENDU QU'il y a eu 39 interventions dont, entre autres, 8 entraides, 1 sauvetage spécialisé, 1 inondation, 5 feux/fumée de cuisson, 1 feu de cheminée, 2 feux de bâtiments, 2 feux installations électriques HQ, 2 senteur de fumée apparente, 2 senteur et/ou fuite de gaz, 1 présence et/ou alarme monoxyde de carbone, 12 systèmes d'alarme en opération, 1 prévention sur les lieux d'accident et 1 désincarcération;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de mars 2016.

RÉSOLUTION 167-04-2016
PAIEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
DE LA QUOTE-PART 2016

ATTENDU la facture reçue pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2016, incluant un ajustement pour l'année 2015, soit au montant total de 3 038 592 \$;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à verser au ministre des Finances du Québec les sommes exigées pour les services de la Sûreté du Québec à savoir 1 519 296 \$ le 30 juin 2016 et 1 519 296 \$ le 31 octobre 2016.

RÉSOLUTION 168-04-2016
269 A, RUE PRINCIPALE : « R. DESJARDINS »
RÉNOVATION, PLANS 2016-028

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0573 présentée le 1er mars 2016 pour la propriété du 269 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 avril 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-028, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de peinture extérieure pour la propriété du 269 A, rue Principale.

RÉSOLUTION 169-04-2016
67, RUE PRINCIPALE : « 9313-3106 QUÉBEC INC. »
MODIFICATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT, PLANS 2016-029

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0518 présentée le 29 mars 2016 pour la propriété du 67, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère qui prévoit que les aires de stationnement, incluant les cases, les aires de manœuvre et les allées d'accès et de circulation, doivent être situées, agencées et aménagées de façon à assurer la sécurité des manœuvres d'entrée et de sortie;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 avril 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal refuse les plans 2016-029, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 67, rue Principale, au motif que le sens de la circulation à l'intérieur du débarcadère n'assure pas la sécurité des manœuvres d'entrée et de sortie.

RÉSOLUTION 170-04-2016
224 D, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « NETTOYEUR DAOUST »
ENSEIGNES À PLAT ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2016-031

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0105 présentée le 24 mars 2016 pour la propriété du 224 D, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 avril 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-031, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 224 D, chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 171-04-2016
314, RUE PRINCIPALE : « GALERIE D'ART BÉLIVEAU »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2016-032

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0741 présentée le 7 mars 2016 pour la propriété du 314, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 avril 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-032, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 314, rue Principale.

RÉSOLUTION 172-04-2016
231, RUE PRINCIPALE : « CRÊPERIE BRETONNE L'ARMORIQUE »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2016-033

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0921 présentée le 14 mars 2016 pour la propriété du 231, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 avril 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-033, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 231, rue Principale.

RÉSOLUTION 173-04-2016
191 A, RUE PRINCIPALE : « PATIO DU NORD »
LETTREGE, PLANS 2016-034

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation présentée le 14 mars 2016 pour la propriété du 191 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 avril 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-034, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 191 A, rue Principale.

RÉSOLUTION 174-04-2016
341, RUE PRINCIPALE, LOCAL 101 : « PURE LAINE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE ET LETTRAGE, PLANS 2016-035

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0066 présentée le 1er mars 2016 pour la propriété du 341, rue Principale, local 101;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 avril 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-035, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 341, rue Principale, local 101.

RÉSOLUTION 175-04-2016
269 A, RUE PRINCIPALE : « BUCK DE LA VALLÉE »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2016-036

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0061 présentée le 26 février 2016 pour la propriété du 269 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 avril 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-036, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 269 A, rue Principale.

RÉSOLUTION 176-04-2016
191 C, RUE PRINCIPALE : « MT - MODERNE/TENDANCE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2016-037

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0110 présentée le 23 mars 2016 pour la propriété du 191 C, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 4 avril 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-037, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 191 C, rue Principale.

RÉSOLUTION 177-03-2016
239, RUE PRINCIPALE : « SOUVLAKI 7 »
RÉNOVATION, PLANS 2016-020

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0956 présentée le 15 décembre 2015 pour la propriété du 239, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 mars 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-020, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de peinture extérieure pour la propriété du 239, rue Principale en précisant que la section de la corniche soit peinte en noir, ainsi que les cadrages de la porte et des fenêtres.

RÉSOLUTION 178-04-2016
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de mars 2016 par monsieur le conseiller Luc Leblanc;

ATTENDU QU'il y a eu 31 permis de délivrés pour un total de 1 341 000 \$, comparativement à 46 permis et 3 649 000 \$ pour mars 2015, soit un total à date pour l'année 2016 de 2 760 000 \$ comparativement à 4 080 000 \$ pour la même période en 2015.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de mars 2016.

RÉSOLUTION 179-04-2016
PROTOCOLE – PAIEMENT DES COÛTS – ENFANTS REQUÉRANT
DES SERVICES PERSONNALISÉS DANS UN CAMP DE JOUR
AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la plupart des Municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut offrent un camp de jour aux enfants âgés de 5 à 15 ans, et ce, incluant un camp d'hiver dans la semaine de relâche scolaire;

ATTENDU QUE depuis toujours, les enfants d'une Municipalité ont la possibilité de s'inscrire au camp de jour d'une autre Municipalité, et ce, peu importe le motif et les raisons motivant ce choix;

ATTENDU QUE les Municipalités désirent poursuivre dans la même orientation à savoir, inscrire des enfants provenant d'une autre Municipalité au camp d'été;

ATTENDU QUE de plus en plus d'enfants ayant des besoins particuliers requièrent un encadrement personnalisé ;

ATTENDU QUE les Municipalités reconnaissent qu'il est impératif d'intégrer ces enfants aux activités d'un camp de jour;

ATTENDU QUE souvent, ces enfants doivent être soutenus par un accompagnateur;

ATTENDU QUE les frais pour l'embauche d'un accompagnateur sont importants;

ATTENDU QUE les Municipalités ont l'obligation de s'occuper des charges d'un enfant qui a besoin d'avoir recours à un accompagnateur;

ATTENDU QU'il a été convenu de prévoir les modalités du paiement de ces coûts dans le cadre d'un protocole d'entente intervenant entre les Municipalités participantes;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur accepte de signer le protocole d'entente sur le paiement des coûts relatifs à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour avec les Municipalités participantes de la MRC des Pays-d'en-Haut.

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer ledit protocole.

RÉSOLUTION 180-04-2016
L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES
SUBVENTION 2016

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn déclare un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier. Elle se retire des discussions et ne participe pas au vote sur cette résolution.

ATTENDU la réception d'une demande de l'organisme L'Écluse des Laurentides dans le cadre du projet de travailleur de rue à Saint-Sauveur;

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date 7 avril 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur verse une subvention au montant de 25 000\$ pour la continuité du projet de travail de rue pour l'année 2016 à l'Écluse des Laurentides.

RÉSOLUTION 181-04-2016
LISTE D'EMBAUCHE DU PERSONNEL TEMPORAIRE
DÉPÔT

ATTENDU la délégation au directeur général du pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

SERVICE DES INCENDIES

Candidats	Poste	Date d'embauche	Semaines/totales
Martin Nantel	Pompier	11 avril 2016	8 jours

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

Candidats	Poste	Date d'embauche	Semaines/totales
Mathieu Lavoie	Horticulteur	29 mars	35
Yvan Bélanger	Entretien parcs	31 mars	36
Sébastien Thibault	Journalier opérateur	30 mars	30 + (4 sem.Écocentre)
Jonathan Pleau	Journalier opérateur	Remplacement	30
Pascal Sabourin	Journalier opérateur	À déterminer	24
Vincent Poulin	Entretien parcs	29 mars	30 + (4 sem.Écocentre)
	Préposé Écocentre		1 jr/sem. – 35 sem.
Jean-François Lanteigne	Journalier opérateur	À déterminer	25
Mattew Lavergne	Entretien parcs	À déterminer	24
Martine Jeanson	Entretien parcs	Indéterminé	25
François Bélisle	Entretien parcs	25 avril	25
Félix-A.Lalonde	Journalier opérateur	18 avril	24 + (4 sem. Écocentre)
Jan Kazimoglu	Étudiant (géomatique)	24 mai	12
Cédric Arseneault	Étudiant (géomatique)	24 mai	12

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Candidats	Poste	Date d'embauche	Semaines/totales
Christiane Barrette	Préposé Écocentre	11 avril	33
Olivier Pelletier-Godin	Préposé Écocentre	18 juillet	19

SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Candidats	Poste	Date d'embauche	Semaines/totales
Bernard Désormeau	Préposé inst.récréa.	9 mai	24
Claude Richer	Préposé inst.récréa.	16 mai	24
Nicolas Tsai	Préposé inst.récréa.	16 mai	24

RÉSOLUTION 182-04-2016 **EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS** **SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QU'il y a un poste vacant à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies à la suite de la démission de monsieur Giulio Zardo et qu'un autre poste le deviendra à la suite de la retraite de monsieur Richard Gaudreault en mai prochain;

ATTENDU les entrevues tenues;

ATTENDU les rapports du directeur du Service des incendies en date du 11 avril 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE messieurs Mathieu Chartrand et Martin Nantel soient embauchés à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE leur date d'entrée en fonction soit fixée au 19 avril 2016 assortie d'une période de probation d'un (1) an.

RÉSOLUTION 183-04-2016 **SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SCLÉROSE EN PLAQUE** **DON**

ATTENDU la réception d'une demande de la Société canadienne de sclérose en plaques dans le cadre de la campagne de l'œillet 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur procède à l'achat d'œillets pour un montant de 120 \$ dans le cadre de la campagne de l'œillet 2016 de la Société canadienne de sclérose en plaques.

RÉSOLUTION 184-04-2016
FONDATION DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES
COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES
DON

ATTENDU la réception d'une demande de la Fondation de la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 200 \$ dans le cadre de leur événement-bénéfice.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 185-04-2016
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des Services
juridiques

Jacques Gariépy
Maire